

Image not found or type unknown



Délai préavis de départ d'un logement louer

Par **ANNESOFI**, le **10/05/2011** à **20:10**

Bonjour,

Je souhaite déménager durant l'été à Toulouse, actuellement j'habite à Limoges.

Je suis inscrite comme demandeur d'emploi et je touche une allocation chômage.

Je travail mais à mi-temps et mon contrat en CDD se termine le 1er Juillet 2011.

Je voudrais savoir si je rentre dans les 5 catégories permettant de déposer 1 mois de préavis de départ du logement louer au lieu des 3 mois habituel.

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **20:19**

Vous pouvez à condition de l'envoyer après le 1er juillet, quand vous aurez perdu votre emploi actuel